

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1540/SG/AI fixant les lieu, jours et heures de vente du bétail sur pied au marché de Balbala.

n° 73-1540/SG/AI

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
18 octobre 1973

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro  
10 novembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Les lieu, jours et heures prévus par la délibération n° 378/7e L mentionnée ci-dessus pour la vente du bétail sur pied sont fixés comme suit : Lieu. — Emplacement situé près du phare d'Hayable, route d'Arta au lieu dit «Balbala», matérialisé par une clôture Jours et heures. — Tous les jours de la semaine de 6 heures à 10 heures.